

« POUR LES AVEUGLES
PAR LES AVEUGLES »

BULLETIN MENSUEL
de
**L'UNION DES AVEUGLES
DE GUERRE**

Reconnue d'utilité publique par décret du 9 avril 1921

et

**Journal des Soldats Blessés
aux Yeux**



SOMMAIRE

Les Grands Congrès. — Paiement au nouveau taux des pensions de veuves et des allocations spéciales N^o 5 bis. — Fonctionnement de la Caisse-Maladie. — Dans nos Maisons de Repos.

Informations

Congrès de la C. I. A. M. A. C. et de la F. I. D. A. C. en 1930. — Belhumeur. — Bibliographie.

Correspondance

Chronique de l'U. A. G.

Caisse Fraternelle. — Entre nous. — Cotisations. — Procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 26 Avril 1930. — Avis divers.

Administration :

Siège de l'U. A. G., 25, rue Ballu, PARIS (9^e)

TÉLÉPH. : Central 44-88 — Chèque postal : 160-3

8:2666

PRESIDENT D'HONNEUR

de l'Union des Aveugles de Guerre

MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

COMITÉ DE PATRONAGE

M. BARTHOU, Ministre de la Justice;
M. le colonel FABRY, ancien ministre des Colonies;
M. BRIEUX, de l'Académie Française, président honoraire;
M. le général BALFOURIER;
M. BRISAC, préfet;
M. J. RIDGELY CARTER;
M. Paul DE CASSAGNAC, ancien député;
M. Maurice DONNAY, de l'Académie Française;
M. DUGO, médecin-inspecteur;
M. FRIBOURG, député;
Miss Alice GETTY;
M. Justin GODART, ancien ministre;
Miss Grace HARPER;
Miss Winifred HOLT;
Mme Léopold KAHN;
M. KRUG;
M. LUGOL, sénateur;
Mme la maréchale MAUNOURY;
M. le docteur MORAX;
M. MEYER, conseiller d'Etat;
M. Henry PATÉ, député;
M. Pierre RAMEIL, député;
M^e HENRI-ROBERT, de l'Académie Française, ancien bâtonnier de l'Ordre des
Avocats;
M. le général SAINTE-CLAIRE-DEVILLE;
M. VALLERY-RADOT;
M. Constant VERLOT, député;
M. le professeur WALTHER, membre de l'Académie de Médecine.

Les Grands Congrès

Avec le printemps, nous voyons se tenir les assemblées des Sociétés les plus diverses et parmi toutes ces réunions, celles des mutilés et anciens combattants retiennent plus particulièrement notre attention. Il y a eu d'abord la nôtre et puis les Congrès des grandes Associations, tels que le Congrès de l'U.F. à Oran, de l'U.N.C. à Lyon, de la Fédération Nationale au Mans, etc.

Bien des questions intéressant les victimes de la guerre et les anciens combattants y furent soulevées. Beaucoup revenant depuis longtemps au jour, comme les primevères à pareille époque, d'autres plus nouvelles et peut-être aussi des idées nouvelles.

Dans tous ces Congrès, il fut beaucoup question, bien entendu, de la retraite du combattant. La grande victoire de l'année, mais il nous semble qu'on s'y soit préoccupé davantage des questions sociales, souci bien légitime, de ceux qui ont fait la guerre.

Nombreux sont les champs d'action susceptibles d'apporter des améliorations au sort des anciens combattants. Assurances sociales, mutuelle retraite, habitations à bon marché.

La carte du combattant et les conditions requises pour son obtention furent l'objet d'examen sérieux. On attache, en général, un grand prix à la qualité d'ancien combattant qu'elle confère, et, tout en demandant une application juste, et libérale de la loi, beaucoup s'opposent à l'extension du droit à la carte, estimant que la délivrance en a déjà été trop large. Mais le signe prédominant, nous semble-t-il, de ces Congrès est un souci d'ordre moral avec la lutte contre le taudis et les fléaux sociaux. Les hommes de la guerre sentent qu'ils ont des devoirs envers la nation. En effet, la génération du feu comprend des hommes qui ont acquis maintenant de l'expérience et on peut même dire de la sagesse ! Elle a conscience qu'elle a un rôle à jouer dans le pays. Ceux qui pendant la guerre étaient sur les bancs de l'école ne nous comprennent pas toujours; les jeunes ont les dents longues,

ce n'est pas tout à fait leur faute, ils doivent de bonne heure lutter pour la vie, il appartient aux anciens combattants de les guider.

Ce fut ainsi qu'à Lyon, où nous nous sommes rendus, M. le président du Conseil, — le premier qui soit un ancien combattant authentique, ainsi qu'il fut dit, — invita d'une façon pressante les hommes de la génération du feu à prendre une part active aux affaires publiques.

Cette exhortation souleva les anciens combattants; ce furent de belles heures d'enthousiasme où régnait comme un renouveau de l'esprit combattant, de ce véritable esprit combattant fait de sincère camaraderie, celui qui doit nous unir.

H. AMBLARD.

Paiement au nouveau taux des pensions de veuves et des allocations spéciales N° 5 bis

Nous avons indiqué dans le Bulletin du mois de mai les dispositions de la loi de finances de 1930 intéressant les anciens combattants et les victimes de la guerre. Nous faisons alors connaître à nos camarades que les instructions ministérielles portant application notamment des articles 115 et 196 allaient paraître ultérieurement. Ces instructions ont été publiées au *Journal Officiel* du 13 mai.

A. — ARTICLE 115.

Objet. — L'article 115 de la loi de finances du 16 avril 1930 a pour objet de parachever, à dater du 1^{er} janvier 1930, le rajustement des taux de base des pensions de veuves non remariées et des orphelins dont le droit à pension ne naît pas du remariage de leur mère. Le principe de ce rajustement avait été posé par les articles 78 et 79 de la loi de finances du 30 décembre 1928, mais il n'avait été effectué que pour moitié à compter du 1^{er} janvier 1929.

Bénéficiaires. — Les bénéficiaires de l'art. 115 de la loi de finances du 16 avril 1930 sont les veuves et les orphelins qui au 1^{er} janvier 1930 n'appartiennent pas à l'une des catégories prévues par l'art. 12 de l'instruction N° 353 Ad., du 6 février 1929. En cas de remariage après le 31 décembre 1929, les droits de la veuve au bénéfice de l'art. 115 cessent à dater du jour de ce remariage.

Point de départ. — Le point de départ des nouveaux taux est fixé au 1^{er} janvier 1930 pour les veuves et orphelins dont le droit à pension est antérieur à cette date et à la date d'ouverture de leurs droits à pension pour les veuves et orphelins des mêmes catégories dont le droit à pension s'est ouvert le 1^{er} janvier 1930 ou postérieurement.

Nouveaux taux des pensions. — A dater du 1^{er} janvier 1930, les taux des pensions des veuves non remariées sont ceux figurant dans le tableau N° 1 annexé à l'instruction du 6 février 1929.

A dater du 1^{er} janvier 1930, le supplément de 140 % attribué par la loi du 23 mars 1929 aux veuves non remariées doit être calculé sur les nouveaux taux de pensions alloués aux veuves des soldats décédés dans les mêmes conditions à compter de la même date. Le taux de la pension pour les veuves non remariées n'ayant droit à pension qu'au taux de reversion, mais dont l'ayant cause était bénéficiaire de l'article 10 de la loi du 31 mars 1919, est désormais de 2.880 francs par an.

Modalités d'application. — Le paiement au nouveau taux des pensions et des suppléments y afférents sera effectué, pour les veuves en possession d'un livret, conformément aux instructions qui seront données à cet effet par l'Administration des Finances et qui n'ont pas encore paru à cette date.

En ce qui concerne les veuves en possession d'un titre d'allocation provisoire d'attente, sur la demande des intéressées, les intendants départementaux des pensions procéderont à l'échange des titres d'allocation provisoire qu'elles détiennent. Ces titres devront être joints à la demande.

B. — ARTICLE 196.

Objet. — L'article 196 de la loi de finances du 16 avril 1930 porte à 15.000 francs, à compter du 19 avril 1930 (date à laquelle la loi du 16 avril 1930 est devenue exécutoire), le taux de l'allocation N° 5 bis.

Bénéficiaires. — Les bénéficiaires de l'article 196 de la loi de finances du 16 avril 1930 sont les titulaires de pensions concédées en application des lois des 31 mars 1919 et 24 juin 1919 et comportant le bénéfice de l'article 10 de la loi du 31 mars 1919, à l'exclusion des catégories ci-après :

a) Aliénés dont l'aliénation mentale est imputable à une blessure ou à un fait tel qu'un traumatisme pouvant être assimilé à une bles-

— 4 —

sure lorsqu'ils sont internés dans les conditions prévues par l'article 55 de la loi du 31 mars 1919.

Il est rappelé à ce sujet que les aliénés, dont l'affection n'est pas due à l'une des causes ci-dessus rappelées, ne peuvent en aucun cas bénéficier de l'article 10 qu'ils soient internés ou soignés dans leur famille (avis de la Section des Finances du Conseil d'Etat, N° 197158 du 23 avril 1928; les pensions liquidées antérieurement et contrairement audit avis ne peuvent, toutefois, être revisées);

b) Bénéficiaires de l'article 10 dont la pension principale est basée sur un taux d'invalidité inférieure à 85 % (avis de la Section des Finances du Conseil d'Etat, N° 182134 du 18 mars 1930, cas Roullier).

Il est également rappelé que l'attribution du bénéfice de l'article 10 a le même caractère définitif ou temporaire que la pension (décision du Conseil d'Etat du 24 juillet 1929, pourvoi N° 2094, cas Laverton).

Modalités d'application. — Les règles d'application de l'article 196 de la loi de finances du 16 avril 1930 seront analogues aux règles adoptées antérieurement pour l'application des articles 96 de la loi de finances du 19 décembre 1926 et 73 de la loi de finances du 27 décembre 1927, relevant tous deux le taux de l'allocation n° 5 bis.

a) Livrets d'allocation N° 5 bis, dont la durée de validité expire le 18 avril 1930. Les modifications à apporter aux livrets et aux avis d'émission seront faites par les comptables du Trésor;

b) Livrets d'allocation N° 5 bis dont la durée de validité expirait antérieurement au 19 avril 1930 et en cours de remplacement et livrets d'allocation N° 5 bis établis postérieurement à la réception de la présente instruction. Les livrets seront établis compte tenu du nouveau taux de l'allocation N° 5 bis, le premier coupon étant décompté sur deux ou plusieurs taux si le point de départ du livret est antérieur, selon le cas, au 19 avril 1930 ou au 1^{er} janvier 1928.

Fonctionnement de la Caisse-Maladie

Depuis le 1^{er} décembre 1928, l'U.A.G. opère au profit de ses adhérents le remboursement d'une partie des frais médicaux, chirurgicaux, pharmaceutiques et des frais d'hospitalisation auxquels ils ont à faire face et ce remboursement est opéré dans les conditions fixées par

— 5 —

le règlement qui a été institué par le Conseil d'administration. Bien que ce règlement ait paru dans le Bulletin de l'U.A.G., de nombreux camarades en ignorent les principales dispositions et nous croyons devoir les rappeler pour éviter des confusions qui se renouvellent fréquemment.

Tout d'abord, nous attirons l'attention de nos camarades sur ce point, à savoir que le bénéfice du remboursement des frais médicaux et autres indiqués dans le règlement dont il s'agit, s'effectue exclusivement au profit des membres titulaires, c'est-à-dire des Aveugles eux-mêmes.

Pour que ce remboursement soit opéré, il est donc indispensable que nos camarades joignent à leur demande :

1° La note des honoraires du médecin indiquant le nom du malade qui a été visité ou qui a reçu les soins, ainsi que le nombre exact de visites;

2° La note détaillée du pharmacien;

3° Les ordonnances établies par le médecin et que le pharmacien aura exécutées.

Nous prions instamment les membres titulaires de l'U.A.G. de vouloir bien se conformer aux prescriptions que nous venons de rappeler. Aucune demande de remboursement ne sera examinée si elle n'est accompagnée des pièces justificatives ci-dessus désignées.

D'autre part, en cas de maladies graves de la femme et des enfants, la Caisse Fraternelle peut intervenir, après examen des situations individuelles, et pour que cette intervention se produise, en toute connaissance de cause, il est nécessaire que les camarades qui s'adressent à nous, en une telle circonstance, justifient le montant de la dépense qu'ils auront eu à supporter.

Il est de l'intérêt même de tous nos camarades de nous fournir les éléments d'appréciation que nous leur demandons et nous sommes persuadés qu'ils le feront désormais. Nous insistons, dans ce sens, auprès d'eux.

Dans nos Maisons de Repos

Conformément au vœu exprimé par notre dernière Assemblée générale, nous publions ci-dessous la liste des camarades qui séjourneront, cette année, dans nos Maisons de Repos, avec indication de la villa qu'ils occuperont :

FRANCEVILLE-PLAGE (Calvados)

MOIS DE JUIN

PAVILLON B		PAVILLON C	
1 ^{re} Quinzaine	2 ^e Quinzaine	1 ^{re} Quinzaine	2 ^e Quinzaine
1 Cariou.	1	1	1 Fleury.
2	2	2	2 Goussé.
3 Rochelet.	3 Rochelet.	3	3 Sautou.
4	4	4	4 Séguy.
5	5 Bonnichon.	5	5
6	6	6	6

PAVILLON D		PAVILLON A	
1 ^{re} Quinzaine	2 ^e Quinzaine	1 ^{re} Quinzaine	2 ^e Quinzaine
1	1 Warnet.	1 Farcy.	1 Farcy.
2	2 Bonnecuelle.	2	2
3	3 Charpentier.	3	3
4	4 Benoit.	4	4
5	5 Bailly.	5	5
6	6 Roger.		

MOIS DE JUILLET

PAVILLON B		PAVILLON C	
1 ^{re} Quinzaine	2 ^e Quinzaine	1 ^{re} Quinzaine	2 ^e Quinzaine
1 Cochet.	1 Cloerec.	1 Léger.	1 Léger.
2 Briffaut.	2 Briffaut.	2 Goussé.	2 Le Cardonnel
3 Bois.	3 Bois.	3 Sautou.	3 Hannequin.
4 Delaunay.	4 Viguiet.	4 Séguy.	4 Planquette.
5 Bonnichon.	5 Duchamp.	5 Le Cam.	5 Desseigne.
6 Berthet.	6 Berthet.	6 Roy.	6 Roy.

PAVILLON D		PAVILLON A	
1 ^{re} Quinzaine	2 ^e Quinzaine	1 ^{re} Quinzaine	2 ^e Quinzaine
1 Bertrand.	1 Bertrand.	1 Farcy.	1 Lainé.
2 Karli.	2 Lamerand.	2 Michel.	2 Michel.
3 Charpentier.	3 Guyollet.	3	3 Hatet.
4 Benoit.	4 Favret.	4	4 Lardé.
5 Bailly.	5 Pasquier.	5 Boudant.	5 Boudant.
6	6 Vial.		

MOIS D'AOUT

PAVILLON B		PAVILLON C	
1 ^{re} Quinzaine	2 ^e Quinzaine	1 ^{re} Quinzaine	2 ^e Quinzaine
1 Cloerec.	1 Cagnard.	1 Chauvel.	1 Chauvel.
2 Héron.	2 Héron.	2 Le Cardonnel	2 Dufau.
3 Nicolas.	3 Nicolas.	3 Julie.	3 Molinié (B.).
4 Viguiet.	4 Nicomette.	4 Planquette.	4 Poteney.
5 Detoc.	5 Detoc.	5 Desseignes.	5 Philippe.
6 Leblond.	6 Leblond.	6 Charrière.	6 Charrière.

PAVILLON D		PAVILLON A	
1 ^{re} Quinzaine	2 ^e Quinzaine	1 ^{re} Quinzaine	2 ^e Quinzaine
1 Malgat.	1 Malgat.	1 Lainé.	1 Paillisse.
2 Lamerand.	2 Martin (P.).	2 Pellier.	2 Pellier.
3 Nicolai.	3 Nicolai.	3 Kobb.	3 Kobb.
4 Favret.	4 Seceh.	4 Lardé.	4 Videmont.
5 Pasquier.	5 Cousin.	5 Defoing.	5 Defoing.
6 Vial.	6 Médard.		

MOIS DE SEPTEMBRE

PAVILLON B		PAVILLON C	
1 ^{re} Quinzaine	2 ^e Quinzaine	1 ^{re} Quinzaine	2 ^e Quinzaine
1 Hemery.	1	1 Jeannin.	1 Jeannin.
2	2	2 Dufau.	2
3 Erb.	3 Erb.	3 Gautier (R.).	3 Gautier (R.).
4 Nicomette.	4	4 Debeaurain.	4
5 Courtas.	5 Courtas.	5 Molinier.	5 Molinier.
6 Hourcade.	6 Hourcade.	6 Gudefin.	6 Gudefin.

PAVILLON D

1^{re} Quinzaine 2^e Quinzaine

1	Toutain.	1	Toutain.
2	Martin (J.).	2	Martin (J.).
3	Lemarchand.	3	
4		4	
5		5	
6	Médard.	6	

PAVILLON A

1^{re} Quinzaine 2^e Quinzaine

1	Paillisse.	1	
2		2	
3	Saillot.	3	Saillot.
4		4	
5	Gérard.	5	

LACANAU (Gironde)

MOIS DE JUIN

Desbancs, Villa « Bien-Gagnée ».	Guibaud, Villa « Pauliac ».
Coué, Villa « Arlette ».	Millet, Villa « Neptune ».
Barbier, Villa « Arlette ».	

MOIS DE JUILLET

Malgat, Villa « Bien-Gagnée ».	Lanuc, Villa « Arlette ».
Martinet, Villa « Bien-Gagnée ».	Berrié, Villa « Pauliac ».
Leuzy, Villa « Arlette ».	Garnaud, Villa « Neptune ».

MOIS D'AOUT

Rain, Villa « Bien-Gagnée ».	Guillam, Villa « Arlette ».
Cizac, Villa « Bien-Gagnée ».	Gautier, Villa « Pauliac ».
Lardièrre, Villa « Arlette ».	Bergadieu, Villa « Neptune ».

MOIS DE SEPTEMBRE

Fonchy, Villa « Bien-Gagnée ».	Pauliac, Villa « Pauliac ».
Billoud, Villa « Arlette ».	Collot, Villa « Neptune ».
Tissier, Villa « Arlette ».	

VALS-LES-BAINS (Ardèche)

DU 15 JUIN AU 7 JUILLET

Delafosse, Villa « Baume ».	Ducros, Villa « Baume ».
Pialat, Villa « Baume ».	Barré, Villa « Baume ».

DU 8 JUILLET AU 31 JUILLET

Freixes, Villa « Baume ».	Delmas, Villa « Baume ».
Chaulhier, Villa « Baume ».	Goudal, Villa « Baume ».

DU 1^{er} AOUT AU 23 AOUT

Serre, Villa « Baume ».	Richard, Villa « Baume ».
Corraza, Villa « Baume ».	Caudron, Villa « Baume ».

DU 24 AOUT AU 15 SEPTEMBRE

Gervaud, Villa « Baume ».	Bastion, Villa « Baume ».
Roubaud, Villa « Baume ».	Morand, Villa « Baume ».

SAINTE-MAXIME-SUR-MER (Var)

MOIS DE JUILLET

Mauger, Villa « Sitia » (r.-de-c.).	Couesnon, Villa « Sitia » (2 ^e ét.).
Cladier, Villa « Sitia » (1 ^{er} ét.).	

MOIS D'AOUT

Paradis, Villa « Sitia » (r.-de-c.).	Souverain, Villa « Sitia » (2 ^e ét.).
Félix, Villa « Sitia » (1 ^{er} ét.).	Tremège, Villa, rue d'Alsace.

MOIS DE SEPTEMBRE

Cordier, Villa « Sitia » (r.-de-c.).	Leboindre (16-30 sept.), Villa
Chatillon (1 ^{er} -15 sept.), Villa	« Sitia » (1 ^{er} ét.).
« Sitia » (1 ^{er} ét.).	Colombel, Villa « Sitia » (2 ^e ét.).

MALO-LES-BAINS (Nord)

DU 15 JUIN AU 14 JUILLET

Vandevielle, Villa, 115, av. Pasteur.	Douale, Villa, 96, av. Kléber.
---------------------------------------	--------------------------------

DU 15 JUILLET AU 14 AOUT

Faille (15-31 juil.), Vil. Roussel,	Mariet (1 ^{er} -14 août), V. Roussel,
av. de la Mer (r.-de-c.).	av. de la Mer (r.-de-c.).
Demalaine, Vil., 96, av. Kléber.	Noireaux, Vil., 115, av. Pasteur.

DU 16 AOUT AU 15 SEPTEMBRE

Dardie, Villa Roussel, av. de la Mer (rez-de-chaussée).	Charles (H.), Villa, 115, av. Pasteur.
Amblard, Villa, 96, av. Kléber.	

Nous faisons remarquer à nos camarades que dans nos centres de repos, les logements ci-après sont libres :

A MALO-LES-BAINS

du 15 juin au 15 juillet

Villa Roussel, avenue de la mer, un logement se composant d'une salle à manger dans laquelle se trouve un lit pliant pour deux personnes. Une chambre à coucher avec un lit pour deux personnes, un vestibule, une cuisine.

A LACANAU (mois de septembre)

Villa « Bien Gagnée », un logement se composant d'une cuisine-salle à manger, une grande chambre à deux grands lits pour deux personnes.

A SAINTE-MAXIME (mois de septembre)

Villa rue d'Alsace : un logement se composant d'une cuisine-salle à manger, une chambre à un lit de deux personnes.

Nous prions les camarades qui voudraient profiter de ces logements de nous le faire connaître sans retard.



NOTES ET INFORMATIONS

Congrès de la C.I.A.M.A.C.

Le VI^e Congrès annuel de la C.I.A.M.A.C. aura lieu à Paris, les 25, 26, 27, 28 juillet 1930.

ORDRE DU JOUR :

- 1° Election du Bureau de l'Assemblée;
- 2° Rapport du Président du Comité international sur l'activité de la C.I.A.M.A.C. et sur les efforts poursuivis par les Associations affiliées, en vue de la paix. Rapporteur : Karkoszka, Président du Comité;
- 3° Les conditions actuelles de la paix, arbitrage, sécurité, désarmement. Rapporteurs : Cassin et Rossmann;
- 4° Mesures du dommage donnant droit à réparation. Contribution à l'établissement d'un Code international des pensions de la guerre. Rapporteur : Dechamp;
- 5° Problème de la tuberculose chez les anciens combattants. Rapport présenté par la Fédération Nationale des blessés du poumon et chirurgicaux (France).
- 6° Les droits des Aveugles de guerre. Rapport présenté par la Section des Aveugles de guerre de la C.I.A.M.A.C.;
- 7° Modifications au statut de la C.I.A.M.A.C.;
- 8° Election du Comité de la C.I.A.M.A.C. (Art. 9 du statut).

Congrès de la F.I.D.A.C.

Le onzième Congrès annuel de la F.I.D.A.C. et le sixième Congrès de la F.I.D.A.C.-Auxiliaire auront lieu cette année, simultanément les 18-28 septembre prochain aux Etats-Unis, sur l'invitation de l'Américan Légion et de l'Américan Légion Auxiliaire. Les séances de travail du Congrès, qui seront précédées par une visite de New-York auront lieu à Washington du 22 septembre au 25 septembre, puis les congressistes visiteront la partie est des Etats-Unis.

C'est la seconde fois que la F.I.D.A.C. se rend en Amérique : son troisième Congrès eut lieu, en effet, en 1922 à la Nouvelle-Orléans, en même temps que le Congrès de l'Américan Légion.

Belhumeur

Sous ce titre, M. Marot, ex-lieutenant au 334^e régiment d'infanterie, directeur de l'Ecole Normale d'Instituteurs de Châteauroux, publie un livre de guerre qu'il a consacré à la vie du 334^e et des régiments des 58^e, 66^e, 133^e, 134^e, 164^e, 97^e, 16^e divisions d'infanterie.

A ceux qui n'ont connu la guerre que de loin, voici l'occasion de la voir au vrai et de sentir par contraste, la fausseté des historiques officiels, de la « littérature » à gros tirages et des sombres livres allemands, iliades de la famine. Ici, tout est français : l'ironie, l'irrévérence, l'esprit, et l'émotion aussi.

A travers les aventures d'une section, d'une compagnie, puis d'un régiment, les anciens combattants reconnaîtront les leurs et s'étonneront de la précision vivante du récit. A travers les émotions de l'auteur, ils revivront celles de leurs années de guerre, temps maudits, mais liés à nos souvenirs, impérissablement. Prix : 10 fr. 75. Envoyer sa souscription au directeur du « Progrès de Saône-et-Loire » ou à l'auteur, directeur de l'Ecole Normale d'Instituteurs de Châteauroux.

Société d'Impression et de Reliure du Livre de l'Aveugle

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Livres parus : Henry BORDEAUX : *Sports* (nouvelle), 1 volume ; ROYER ET COURT : *Arithmétique*, cours élémentaire, 1^{er} volume ; Alain FOURNIER : *Le Grand Meaulnes* ; BERNARDIN DE SAINT-PIERRE : *Paul et Virginie* (fin), 6 vol.

Livres sous presse : P. VEBER : *L'Intrus* (nouvelle) ; Ct. André ROUJON : *Pensées d'aveugles* ; Guy de POURTALÈS : *Chopin ou le Poète* ; BAUDRY DE SAULNIER : *Traité de T.S.F.*

Adresser les demandes à la S.I.R.L.A., 8, rue Robert-Estienne, Paris (VIII^e).

Le Livre de l'Aveugle

16, Rue Laugier, Paris-17^e

Le Livre de l'Aveugle remercie l'U.A.G. de vouloir bien lui donner l'hospitalité dans sa revue mensuelle. Il donnera chaque mois un extrait des titres des livres les plus intéressants en cours de transcription.

AVRIL 1930

Livres en cours de transcription :

- Les Hommes en guerre* : Andréas LATZKO.
L'Union douanière européenne : LE TROCQUEUR (André LE MIRE).
Les Habitants de désert : Jean CASSOU.
La Grammaire de la Bourse : S. Robert MILLES.
La taille des arbres fruitiers : E. DUPONT.
Proposition de loi. Art. 79 : Note RUEFF.
La Vie douloureuse de Ch. Baudelaire : François PORCHÉ.
Auteurs grecs : Léon LEVRAULT.
L'Heure du Moghreb : Berthe BONNET-GERMÈS.
Arne (Scènes de la vie norvégienne) : BIORNSTIERNE BIORNSON.
The Strange case of Dr. Jekyll and Mr. Hyde : STEVENSON.
Socrate (les Philosophes) : Paul LANDORMY.
Saint Thomas-d'Aquin (les Philosophes) : A. FOREST.

Le Livre de l'Aveugle, reconnu d'utilité publique, 16, rue Laugier, Paris (XVII^e), président M. Charlety, recteur de l'Académie de Paris, est heureux de faire connaître à tous ceux qui utilisent la machine à écrire le Braille, qu'après plusieurs années de persévérantes observations, le dernier modèle Picht est un instrument de travail établi avec beaucoup de fini et des matériaux de premier ordre.

Robuste, silencieuse, son point fixe est agréable au toucher.

Sollicité par le *Livre de l'Aveugle*, l'Office national des mutilés donnera gratuitement la machine à écrire le Braille à ceux qui en feront la demande.

« Pour Eux »

Mme Jeanty-Carjat, Présidente fondatrice de l'Œuvre « Pour Eux », fait connaître à nos camarades que c'est en raison de la mort tragique du comte de la Vaulx, Président de l'Œuvre, que n'ont pas eu lieu le bal et le concert du mois de mai.

Correspondance

Lettre du Camarade CANTARA, de Clermont-l'Hérault

Clermont-l'Hérault, 10 avril 1930.

Monsieur le Président et cher camarade,

Après la réunion générale, à laquelle je me fais le devoir d'assister chaque année, malgré mon éloignement de Paris, je tiens à vous faire part de certaines suggestions, que je n'ai pu exprimer de vive voix à la réunion, car, chaque fois que j'ai demandé la parole, vous l'avez accordée à un autre camarade, ou bien vous avez prononcé la clôture. Je suis trop ami de l'ordre pour vouloir passer outre au règlement, mais, réduit au silence à l'assemblée générale, j'ai tout loisir maintenant pour vous faire entendre ce que je voulais vous dire.

Tout d'abord, j'ai l'honneur de vous exposer que plusieurs camarades m'avaient donné leurs pouvoirs. Le Bureau ne m'en a pas averti, mais je n'en dois pas moins compte, à ces camarades inconnus, de mon vote et des raisons qui m'ont fait voter ainsi.

Je ne suis nullement opposé au principe d'une maison de retraite ; je suis complètement opposé aux modalités de réalisation que le Bureau a envisagées.

J'aurais pu vous faire observer que la plupart des Aveugles de guerre font partie de la vaste société de la Légion d'honneur et que ces camarades peuvent, en cette qualité, entrer dans les maisons de retraite de la dite société. Je n'en ferai rien, me rappelant que notre devise est : « Pour les Aveugles, par les Aveugles.. »

Donc, envisageons la maison de retraite créée par nous et pour nous.

Elle coûtera au moins quatre millions et exigera un roulement d'un million par an ; elle abritera environ quarante camarades, qui, bon gré, mal gré, seront obligés, quels que soient leurs habitudes et l'état de leur santé, d'habiter Paris. Les provinciaux, provinciaux par goût, par habitude acquise, ou pour raisons de santé, ne pourront ou ne voudront pas profiter de cet immeuble parisien.

Je ne parle que pour mémoire des frais généraux qu'exigeront l'entretien et le service, ainsi que de la difficulté d'établir un règlement intérieur qui ne rappelle ni le séminaire, ni le collège, et qui cependant ne tombe pas dans l'anarchie.

Et j'en arrive au point essentiel, que je tenais à exposer si vous m'aviez donné la parole : ne pourrait-on étudier l'achat, non pas d'un immeuble de plusieurs millions, mais au contraire de plusieurs pavillons de cent à deux cent mille francs chacun ? Vous en auriez trente environ, le tiers dans la région parisienne, les autres dans diverses régions. Chaque pavillon aurait quatre ou cinq locataires avec un service domestique commun, payé par les bénéficiaires de l'œuvre. Et ces bénéficiaires seraient ainsi au nombre de cent vingt ou cent cinquante, au lieu de quarante.

Quant à l'immeuble de la rue Ballu, je me rallie complètement aux conclusions du rapport des camarades Dufourc, Sursin, Le Coq et Léger.

J'ai l'honneur de solliciter l'insertion de la présente lettre dans un prochain Bulletin et je vous prie de croire, Monsieur le Président et cher camarade, à mes sentiments dévoués et cordiaux.

R. CANTARA.

Nous insérons volontiers la lettre de notre camarade Cantara, mais nous tenons, afin d'éclairer nos camarades qui n'assistaient pas à l'Assemblée générale, à donner quelques explications.

1° La clôture a été prononcée, ayant été demandée par l'Assemblée et après le vote de la majorité, la parole n'a donc pu être donnée à tous ceux qui l'avaient demandée, vu la longueur des débats.

La séance s'est terminée à midi 1/4, alors que la salle devait être libre à midi et que tous les vœux de la troisième Commission (action sociale et internationale) et ceux des questions diverses (pupilles, soins gratuits, décorations, etc.) ont dû être adoptés en bloc, sans aucun examen.

2° Le Bureau n'avise les camarades du nombre de pouvoirs qui leur ont été donnés qu'à l'ouverture de l'Assemblée générale, sans en indiquer la provenance.

3° Ce n'est pas le Bureau qui a envisagé les modalités de réalisation de la Maison de Retraite, c'est d'abord le Conseil et ensuite l'Assemblée générale.

Nous sommes heureux de porter à la connaissance de nos camarades la lettre que nous recevons de l'Association des Auditeurs de la Radio-diffusion Française :

Paris, le 9 mai 1930.

Monsieur AMBLARD,
Secrétaire général
de l'Union des Aveugles de Guerre
25, rue Ballu, 25
PARIS (9^e)

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 30 avril nous apportant une nouvelle liste de neuf Aveugles de guerre désireux de faire partie de notre Association.

C'est avec le plus grand plaisir que nous avons fait parvenir immédiatement aux intéressés leur carte de membre à vie.

Nous vous serions très obligés de faire connaître à tous vos camarades de l'Union des Aveugles de Guerre combien nous serons heureux de connaître leurs impressions et leurs desiderata en leur donnant l'assurance que notre grand désir est qu'ils obtiennent satisfaction.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Secrétaire.



Chronique de l'U. A. G.

CAISSE FRATERNELLE

Notre Caisse Fraternelle a distribué entre le 1^{er} et le 31 mai, une somme de 41.550 francs, se répartissant comme suit :

Allocations naissances	3.300
Allocations veuves et enfants et couronnes	18.430
Secours	5.820
Secours aux sinistrés du Sud-Ouest....	14.000

Il y a lieu d'ajouter à ces 41.550 fr., une somme de 41.000 francs pour prêts de maisons familiales et prêts exceptionnels.

La Commission de Caisse Fraternelle a eu à examiner 25 demandes de secours, dont 4 n'ont donné lieu, pour motifs divers, à aucune attribution.

ENTRE NOUS

NAISSANCES

Notre camarade et Mme Brunin, de Mouvaux (Nord), nous font part de la naissance de leur fils Georges, né le 6 avril 1930.

Notre camarade et Mme Bardoux, de Paris, nous font part de la naissance de leur deuxième enfant, Jacques, né le 2 avril 1930.

Notre camarade et Mme Jouanne, de Paris, nous font part de la naissance de leur sixième enfant, Huguette, née le 9 avril 1930.

Notre camarade et Mme Jaffre, de Marseille (Bouches-du-Rhône), nous font part de la naissance de leur fils Maurice, né le 8 septembre 1929.

Notre camarade et Mme Lieutaud, de Santes (Nord), nous font part de la naissance de leur fille Lucette, née le 19 avril 1930.

Notre camarade et Mme Lafon, de Vitrac (Cantal), nous font

part de la naissance de leur quatrième enfant, Marthe, née le 28 mars 1930.

Notre camarade et Mme Ballet, de Flers-Breucq (Nord), nous font part de la naissance de leur quatrième enfant, Louis, né le 14 mai 1930.

Notre camarade et Mme Laute, d'Enghien-les-Bains, nous font part de la naissance de leur fille, Colette, née le 14 mai 1930.

Notre Camarade et Mme Belkacen Ben Rabhi, de Cheffi (Algérie), nous font part de la naissance de leur fille, née le 26 avril 1930.

Notre camarade et Mme Backert, de Ergersheim (Bas-Rhin), nous font part de la naissance de leurs deux jumeaux, nés le 28 avril 1930.

Notre camarade Serdobbel, de Rosendael (Nord), nous font part de la naissance de leur fils Maurice, né le 22 mai 1930.

Nous adressons nos sincères félicitations aux heureux parents et nos vœux de prospérité aux bébés.

MARIAGES

Notre camarade Baudrant, de Lyon (Rhône), nous fait part de son mariage avec Mme Vve Casimir Jourdan, qui a été célébré le 28 avril 1930.

Nous adressons aux jeunes époux nos plus sincères vœux de bonheur.

DÉCÈS

Nous apprenons le décès de :

Notre camarade Kemp (Crétien), de Champ-du-Moulin (Orne), décédé le 30 avril 1930 à 54 ans.

Notre camarade Somprou, de Paris, décédé le 21 mai 1930, à 33 ans.

Notre camarade Brunel, de Colombes (Seine), décédé le 13 mai 1930.

De la belle-mère de notre camarade René-Georges de Witte, de Malfarat (Loire), dans sa 73^e année.

De la belle-mère de notre camarade Houdry, décédée le 6 mai 1930, à 65 ans.

Nous adressons aux parents nos plus vives condoléances.

COTISATIONS VOLONTAIRES

Nous sommes heureux d'adresser ici nos sincères remerciements à nos camarades qui, malgré le rachat antérieur de leur cotisation, ont tenu, néanmoins, à effectuer un nouveau versement :

Guéry, 10 fr. ; Campardon, 10 fr. ; Raphel, 10 francs.

COTISATIONS POUR L'ANNEE 1930

Lemaire (G.), Hubert (G.), Auliac, Castex, Chaplain, Martin (F.), Videmont, Eugène (Paul), Michel (F.), Chabert, Marion, Feschet, Gicquel, Deville, Chanut, Le Cam, Soulié (M.), Masson (F.), Alquier, Pouil, Pierre (M.), Delhommais, Guéry (A.), Reyne, Luc (C.), Mampey, Gautier (P.), Thevenard, Royneau, Charriauf, Bondon, Jahan, Le Gouar, Johannsen, Roy (René), Penaud, Touzet (J.), Dupie, Hervoir, Cagneur, Fournier (V.), Caron (G.), Michel (J.), Tanis, Alvergne, Perrichon, Perrin, Bezard, Picot, Henriet, Pluchot, Curé, Colas, Emo, Borla, Longeagne, Falaise, Bourotte, Guiton, Pauvert, Brechon, Brossard, Finot, Geniès, Chusseau, Monnerie, Andrieu, Sabiani, Veyret, Djouama Djafer, Dupuis (J.), Dussaud, Poteureau, Bitsch, Monorgues, Abraham, Lieutaud, Ménager (F.), Rathery, Bouchépillon, Levêque (A.), Murat, Mustapha, Le Nouveau, Mauriceau, Gilles (R.), Véron (L.), Vivin, Gironnet, Lagache, Balansa, Gac, Brice.

Procès-verbal de la Séance du Conseil d'Administration du 26 Avril 1930

La séance est ouverte à 14 h. 45 sous la présidence de Noireaux, doyen d'âge.

Sont présents : Scapini, Amblard, Favret, Noireaux, L'Evesque, Bloncourt, Bardoux, Conan, Grillet, Guillam, Lauté, Malgat, Muller, Nicolai, Leveau, Virot, Roy (Georges).

Les camarades : Chaillou, Chauvel, Cohn, Dufourc, Gudefin, Mauger, Parent, Rochelet, Saillot, Vaxelaire.

Excusés : Arnault, Bois, Cabasson, Courteix, Derunder, Izaac, Lagarde, Robert (Maurice), Satgé.

Ont donné leurs pouvoirs :

A Scapini : Arnault.

A Favret : Courteix, Lagarde.

A Noireaux : Derunder.
A Bloncourt : Satgé.
A Leveau : Robert (Maurice).
A Roy (Georges) : Bois.

ORDRE DU JOUR

1° Lecture du procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 3 avril;

2° Procès-verbal de l'Assemblée générale du 6 avril 1930;

3° Nomination du Bureau;

4° Renouvellement du Comité d'action;

5° Désignation des membres des Commissions;

6° Questions diverses.

1° Lecture est donnée du procès-verbal du Conseil d'administration du 3 avril 1930.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2° Lecture du procès-verbal de l'Assemblée générale.

Adopté à l'unanimité.

3° Au début de ce nouvel exercice, Noireaux, au nom du Conseil, félicite le Président de la façon dont il dirige nos réunions et le remercie pour toutes les démarches faites au cours de l'année écoulée.

4° Nomination du Bureau :

Etaient candidats : Amblard, Bloncourt, Favret, Lauté, Leveau, Scapini.

MM. de Traversay et l'Evesque procèdent au dépouillement des bulletins de vote.

Nombre de votants : 30.

Ont obtenu : Scapini 28 voix ; Amblard 26 voix ; Lauté 24 voix ; Leveau 24 voix ; Favret 22 voix ; Bloncourt 14 voix.

Sont élus membres du Bureau : Scapini, Amblard, Lauté, Leveau, Favret.

Le Bureau se réunit et revient composé de la façon suivante :

Président : Scapini.

Vice-présidents : Lauté, Leveau, Favret.

Secrétaire général : Amblard.

Trésorier : L'Evesque, élu par l'Assemblée générale.

Renouvellement du Comité d'Action. — Le Comité d'Action est réélu tout entier, ainsi que son Bureau. Président : M. de Traversay ; vice-président : Mlle M. Arbel ; secrétaire : M. Oscar Bloch. Scapini

remercie le Conseil en son nom et au nom du Bureau, de la confiance qu'il leur témoigne. Il dit tous ses regrets de n'avoir pas vu Noireaux faire acte de candidature et le remercie de sa longue collaboration.

Il exprime aussi le regret de ne pas voir Bloncourt parmi les membres du nouveau Bureau et est certain d'être l'interprète de tous en disant combien a été appréciée son intelligent et assidu concours. Il pense du reste que ce concours nous reste acquis pour la bonne marche de l'Union.

Le Président souhaite ensuite la bienvenue à Lauté et Leveau et présente le nouveau secrétaire général Amblard, dont tout le monde apprécie l'esprit de camaraderie.

Il remercie également MM. Bloch et L'Evesque, ainsi que M. de Traversay et le Comité d'Action tout entier.

Une demande de M. de Traversay, tendant à la constitution d'une Commission d'enquête, relative à la validité de certains pouvoirs, est agréée par le Conseil.

Le Président, rappelant la bonne marche de l'Union jusqu'à ce jour, souligne combien est nécessaire l'entente entre tous les camarades et le Conseil.

Le Conseil procède ensuite à la nomination des Commissions, ainsi constituées :

Caisse Fraternelle : Bois (Président), Courteix, Roy (Georges), Virot.

Finances : Nicolaï (Président), Laffargue, Muller, Noireaux, M. Bloch, M. de Traversay.

Maisons de repos : Courteix (Président), Grillet, Malgat, Roy, (Georges).

Propagande : Muller (Président), Guillam, Laffargue, Nicolaï.

Pensions : Grillet (Président), Bardoux, Guillam, Roy (Georges).

Maison des Aveugles : Laffargue (Président), Bois, Courteix, Malgat, Nicolaï, Satgé.

Scapini précise le rôle de la Commission des Finances, celle-ci devant être consultée pour avis avant tous engagements de dépenses.

Noireaux demande que les camarades du Conseil puissent assister à titre d'auditeurs aux réunions des Commissions, ce qui est adopté, sauf en ce qui concerne la Commission de Caisse Fraternelle.

Noireaux demande également que les cahiers des procès-verbaux de chaque Commission soient communiqués au Conseil, et qu'après trois absences non motivées les membres des Commissions soient remplacés.

Le Conseil est mis au courant de la lettre de M^e Chérière, notaire, l'informant que l'Union des Aveugles de Guerre est appelée à bénéficier d'une somme de 50.000 francs provenant de la succession de Mme Brasseur, décédée à Angers (Maine-et-Loire). A l'unanimité, le Conseil accepte la libéralité dont il s'agit.

Le Conseil charge le Bureau de le représenter à l'inauguration de la rue des Dardanelles le dimanche 27 avril à 14 h. 30.

Le Président informe le Conseil qu'en exécution d'une décision de l'Assemblée générale, le Bureau a demandé à Bloncourt, qui accepte, de remplir les fonctions de Directeur des Services.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h. 30.

Erratum au Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 6 avril 1930

Dans le procès-verbal de la séance plénière du 6 avril, publié dans le Bulletin du mois de mai, ajouter : « Cette disposition n'étant applicable qu'à notre centre de Franceville, au dernier paragraphe du 4^e vœu, Commission des services intérieurs, et lire : « D'autre part, au moment de l'examen des demandes, compte ne sera tenu des séjours accomplis entre le 15 juin et le 16 septembre pour l'attribution des périodes, cette disposition n'étant applicable qu'à notre centre de Franceville. »

AVIS DIVERS

Mme Vve Etoc, habitant une villa à Saint-Aubin-sur-Mer (Calvados), nous informe qu'elle désirerait prendre comme pensionnaire des Aveugles de guerre. Elle pourrait recevoir 4 célibataires, dont elle s'occuperait particulièrement, et un ménage ayant même un enfant. Le prix de la pension complète serait modéré.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser directement à Mme Veuve Etoc, Villa La Gossette, rue Bellange, Saint-Aubin-sur-Mer (Calvados).

Aveugle de guerre, divorcé, représentant de commerce, âgé de 39 ans, désirerait une femme sérieuse de 40 à 45 ans, désirant contribuer aux intérêts du ménage et à la fondation d'un foyer. Pour tous renseignements, s'adresser à l'U. A. G.

Le camarade Eugène Guilbot, de Neuilly, nous prie d'insérer l'article suivant :

Occasions superbes en T.S.F., en raison de la fin de la saison Radio 1929-1930.

Quelques appareils superhétérodyne à six lampes spéciales d'un rendement surprenant (une quarantaine de postes européens en puissant diffuseur sur cadre) et d'une présentation parfaite, envoyés franco de port et d'emballage, avec tout le matériel accessoire comprenant un beau cadre pour toutes ondes, un excellent diffuseur, un accumulateur de quatre volts, un accumulateur de 80 volts, et les six lampes dont une trigrille de puissance pour quinze cent quatre-vingt-quinze francs, dont une moitié à la demande et le solde après réception du premier concert avec l'appareil.

Quelques grands diffuseurs à quatre pôles, très puissants et d'une fidélité de reproduction parfaite, surtout donnant bien les accompagnements en notes graves du violoncelle et de la contrebasse à cordes, ainsi que les notes les plus basses des orgues.

Dimensions du meuble du diffuseur, qui est comme celui des postes décrits plus haut, en acajou verni au tampon, 53 sur 53 de façade et 20 environ d'épaisseur.

Prix rare : 475 francs franco port et d'emballage.

Les appareils à 1.595 francs peuvent être équipés avec ces diffuseurs à la place de celui prévu ; en ce cas, le supplément de prix serait de 275 francs.

Ecrivez sans retard à votre camarade Guilbot, 7, rue Théophile-Gautier, à Neuilly-sur-Seine.

(Les camarades de Paris et des environs, ainsi que les camarades de province, peuvent venir se rendre compte de la qualité de mes appareils sur rendez-vous. Téléphone : Maillot 35-22.)

A vendre. — En parfait état de neuf, un établi et un couteau de brossier. S'adresser au camarade Videmont, 7, rue Bouilloux-Lafont, Paris (15^e).

Pour toutes machines Remington à des prix avantageux, s'adresser au camarade Mathieu, 55, boulevard Gouvion-Saint-Cyr, Paris-17^e.

Mme A. Henocque, rue d'Amiens, à Harbonnières (Somme), désirerait prendre chez elle un Aveugle de Guerre, à qui elle donnerait ses soins. Elle nous informe qu'elle possède une belle maison en pleine campagne.

Montres pour aveugles. Tarif actuel des prix :

Qualité A. — Montre nickel savonnette ancre 20 lig., cadran spécial avec points pour aveugles : 95 francs.

Qualité A. — La même montre grandeur 16 lig. : 110 francs.

Qualité B. — Montre nickel, ancre 15 rubis, savonnette. Spiral Breguet, 18 lig., cadran spécial avec points et bâtonnets pour aveugles : 170 francs.

Qualité B. — Montre, même mouvement et même cadran que la précédente, mais en argent, 3 cuvettes argent, décor riche, rayon Gloire, 18 lig. : 275 francs.

Garanties trois ans, sauf fracture.

S'adresser dorénavant à M. Arthur Caron, 66, rue de la République, à Montmorency (Seine-et-Oise).

LE VELO-CAR

Voiturette à pédales.

*Pas d'impôts
Pas d'essence
Pas de permis
de conduire*



*Vente au
comptant
et
à crédit*

Modèle confort à pédalage invisible.

Sur demande, « Moteur » auxiliaire pour tous modèles existants.

Demander notice au camarade Lamerand, 47, boulevard Ménilmontant, Paris (XI^e).

TABLEAU D'HONNEUR

IZAAC, président honoraire.

BOURGUIGNON, secrétaire général honoraire.

FAVRET, secrétaire général honoraire.

CONAN, secrétaire général honoraire.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : SCAPINI ; Vice-Présidents : FAVRET, LAUTÉ, LEVEAU.

Secrétaire général : AMBLARD.

Trésorier : Gaston L'EVESQUE.

Membres : ANTOINE, ARNAULT, BARDOUX, BERTRAND, BLONCOURT, BOIS, CABASSON, COMAN, COURTEIX, DERUNDER, FAUVEL, GRILLET, GUILLAM, IZAAC, LAFFARGUE, LAGARDE, MALGAT, MULLER, NICOLAI, NOIREAUX, ROBERT (Maurice), ROY (Georges), SATGÉ, VIROT.

COMITÉ D'ACTION

M. FRANÇOIS-MARSAL, Président d'honneur ;

M. le baron DE TRAVERSAY, Président ;

Mlle ARBEL, Vice-Présidente ;

M. Oscar BLOCH, Secrétaire adjoint ;

M. AUTERBE, Actuaire à la Compagnie « L'Union »

M. Marcel BLOCH ;

Mme BROQUIN ;

M. CHEPPER ;

M. Pierre CHÉROT ;

Mme CHEVALIER ;

Mme CONTAMIN ;

Mlle JALAGUIER ;

Mme la baronne DE GROTHUSS-GERNAND ;

Mme HENRI ;

Mme KALT ;

Mme L'EVESQUE ;

Mme LÉVY-WEISS ;

M. MAYER ;

Mme MAYER ;

Mme MUS ;

M. PASCAL ;

M. le docteur SCHNEIDER ;

M. le colonel DE TRAVERSAY.

Dons avec affectation spéciale pour la création de la "Maison des Aveugles de Guerre"

Mme Vve Limousin, Tolosa (Espagne), 100 fr. — Caisse d'Épargne de Pontivy (Morbihan), 100 fr. — M. Leblond, à Metz, 601 fr. 55 — Caisse d'Épargne de Chambéry (Savoie), 200 fr. — Conseil Général des Landes, 100 fr. — Commune de l'Isle (Bouches-du-Rhône), 100 fr.

Liste des Donateurs

Mme Vve Limousin, Tolosa (Espagne), 200 fr. — Mme Schulmann, Paris, 20 fr. — Mme David, Paris, 20 fr. — Compagnie d'Assurances Générales sur la Vie, 300 fr. — M. Genin, Bayonne, 25 fr. — M. William Kent, à Nantes (Loire-Inférieure), 137 fr. — Cercle Artistique d'Esqueheries (Aisne), 1.000 fr. — Collecte faite au mariage des époux Sallerin-Roblin, à Nieville-en-Haye (Meurthe-et-Moselle), 64 fr. 25. — Collecte faite au mariage de Mlle Torreza avec M. Bardi, à Bon-Denib (Maroc), 250 fr. — M. et Mme Métauer, Andrézy (Seine-et-Oise), en souvenir de leur fils Robert, mort pour la France, 50 fr. — Section Haïphonnoise de l'A.T.A.C., 499 fr. — Collecte faite au mariage de M. Mangin avec Mlle Lapointe, à Giraumont (Meurthe-et-Moselle), 72 fr. — M. Coeffier, à Paris, 1.000 fr. — Chambre des Notaires de Seine-et-Marne, 100 fr. — M. André Roeser, Crécy-en-Brie (Seine-et-Marne), 2.000 fr. — Mme F. Daubres, Paris, 100 fr. — MM. Dolfus-Mieg et Cie, à Mulhouse, 100 fr.